

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 10

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 13 janvier 2021

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, JAGOUX Sylvie, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, DE BUYST Sarah, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à RAMBAUD Fabrice
BROUSSARD Raphaël a donné procuration à BRUNET Sylvie
BODIN Dominique a donné pouvoir à ROBIN Evelyne,
CHAMPIGNE Philippe,

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. DENIS Pascal se propose pour assurer cette fonction.

II – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

1) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget « commune » 2021

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : *...Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

Montants budgétisés – Dépenses d'investissement

Chapitre 20 «immobilisations incorporelles» : 228 500 € - 25 % des crédits : 57 125 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 589 250 € - 25% des crédits : 147 312 €

Conformément aux textes, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25 %.

-C/2031 « Frais d'études » - Fonction 822

AIR : étude pour enfouissement réseau rue Romaine 826,20 €

-C/2151 « réseaux de voirie » - Fonction 822

Bonneau TP – Déblaiement et comblement cavité rue Mésanges 7 708,20 €

2) **Décision modificative budget « commune »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative du budget « commune » ci-dessous.

Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Chapitre 067 : charges exceptionnelles	Chapitre 013 : atténuation de charges
6745 – Fct 01 : subvention personnes	6419 – Fct 020 Remboursst sur
droit privé	Rémunération
8 000 €	8 000 €

3) **Tarifs salles durant la crise sanitaire**

Par délibération du 16 septembre 2020, le conseil municipal a fixé un tarif de location de la salle des fêtes durant la crise sanitaire de 100 € pour la communauté de communes Mellois en Poitou, les entreprises celloises et les syndicats ou structures dont la commune est membre (SIEDS, SERTAD).

Compte tenu des demandes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 1 (M. ROBERT Bernard)

fixe le tarif de 100 €, durant la crise sanitaire, pour les salles de la commune dont le tarif est supérieur.

4) **Ventes de matériel**

Il est proposé au conseil municipal de vendre du matériel qui n'est plus utilisé par les services techniques et de fixer un prix de vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre :

Une remorque agricole de marque Simonneau au prix de 450 €

Une remorque agricole Simonneau Mash 45 au prix de 50 €,

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces ventes.

5) **Local France Service – Convention d'occupation**

La mise en place des maisons « France Services » relève de la compétence de la communauté de communes Mellois en Poitou. Ce service sera mis en place à Celles-sur-Belle courant 2021, dans les locaux de la mairie (bureaux du côté du monument aux morts).

Sa mission est de faciliter l'accès des usagers aux services publics :

- Donner une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions) ;
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs) ;
- Aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) ;
- Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel ou une visio.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

- valide la convention d'occupation établie par la communauté de communes Mellois en Poitou et la commune,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6) Terrain de football synthétique – Autorisation lancement maîtrise d'oeuvre

Lors du mandat précédent, un projet de réalisation d'un terrain synthétique de football était à l'étude. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à ATHLETICO pour connaître la faisabilité du projet. Celui-ci a remis son rapport en mai 2020 faisant apparaître un coût total de 892 650 € HT soit 1 022 490,00 € TTC dont 769 000 € HT de travaux (922 800 € TTC). Des subventions pourraient être demandées à divers organismes.

Lors de sa séance du 16 septembre 2020, le conseil municipal a créé un comité de pilotage pour redimensionner ce projet à un moindre coût.

Afin d'établir ce nouveau projet et de faire les demandes de subvention avant réalisation des travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de suffrages exprimés :

Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 9 (TURPAULT C, DE BUYST S., TALON M., DECRON M.P., BEDON C., BARRET J.M., PICARD C., GADEAU C., BRETONNIER P.)

- DECIDE de retenir un maître d'œuvre qui établira un nouvel avant-projet en vue de demander des subventions en 2021,
- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de lancement de la maîtrise d'œuvre ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché à intervenir ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

7) Création d'un groupe de réflexion sur la redynamisation du bourg

Il est proposé de créer un groupe de travail concernant la redynamisation du bourg dont l'objectif sera :

- De faire un état des lieux de l'existant,
- De mener une réflexion sur les besoins par le biais de réunions « participation citoyenne » ou avec les différents professionnels et institutions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres de ce groupe de travail :

- M. BERTHONNEAU Frédéric, responsable,
- M. BARRET Jean-Michel, Mme BEDON Christine, M. BODIN Dominique, M. BRETONNIER Pascal, Mme DE BUYST Sarah,
- les Maires délégués et adjoints au Maire.

Affiché le 25 janvier 2021

Le Maire
Sylvie BRUNET



